

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction
de la gestion du personnel

—
Bureau du personnel
de la réserve militaire

**Arrêté du 18 décembre 2013 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1331321A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Rémy, Yves, François, Marcel Février est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de l'enseignement supérieur et des partenariats académiques au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion des personnels,*
O. COURTET